

# Problématique des collectivités territoriales qui se retrouvent sans la possibilité de s'assurer

Question écrite n°08977 - 16<sup>e</sup> législature

Adresse du document : <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ231108977.html>

## Les informations clés

### Question de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains) publiée le 09/11/2023

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sur la problématique des collectivités territoriales qui se retrouvent dans l'impossibilité de s'assurer face aux exigences des assureurs.

En juin 2023 notre pays a été marqué par une série d'émeutes et autres violences urbaines qui ont causé de graves dégâts matériels pour de nombreuses communes dont le chiffre dépasse plusieurs millions d'euros au total.

Face à la hausse de leur sinistralité, si certains maires font face à une hausse des primes et des cotisations d'assurances, d'autres se retrouvent à recevoir des courriers leur indiquant la résiliation de leurs contrats au 1er janvier 2024.

Pire encore, certaines collectivités, pourtant reconnues en état de catastrophe naturelle, peinent plusieurs années après les événements à obtenir réparation.

Il est triste de constater que bon nombre d'assureurs sont devenus frileux et ont déserté le marché des collectivités jugeant ce dernier trop risqué. Cela a pour conséquence des communes qui font le choix de ne plus souscrire à des polices ou de s'auto-assurer.

Si en l'état actuel du droit les communes ne sont pas obligées de s'assurer, sauf dans des cas spécifiques, dans la pratique les maires préfèrent souscrire à des packs multirisques pour être plus tranquilles et surtout sécuriser le coût des risques et prévenir tout défaut d'indemnisation des tierces victimes. Car en effet, ils savent qu'un sinistre non assuré peut avoir des conséquences financières difficiles à supporter et que l'exposition au risque est importante du fait de leur mission. En outre, elle rappelle que sans assurances, les communes ne peuvent prétendre au régime de catastrophe naturelle.

La situation dans laquelle se retrouvent beaucoup d'élus locaux aujourd'hui est déplorable. Dans un contexte marqué par une forte hausse du nombre de démissions chez les élus municipaux depuis 2020, elle contribue à leur découragement dans l'exercice de leur fonction qui plus le temps passe est toujours plus stressante, notamment pour les maires des plus petites communes qui attendent aujourd'hui un réel soutien de l'État.

Elle rappelle qu'elle a déjà posé une question au gouvernement en 2019 et que depuis rien ne semble avoir évolué, pire le contexte semble s'être aggravé.

Aussi, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement envisage d'aider les maires qui se retrouvent dans ces situations.

Publiée dans le JO Sénat du 09/11/2023 - page 6300

En attente de réponse du Ministère auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des collectivités territoriales et de la ruralité

## Soyez informé de la réponse

Si vous souhaitez être informé par courrier électronique lorsque la réponse sera publiée, renseignez votre courriel.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Votre courriel \*

S'inscrire

Exemple: nom@exemple.fr

Votre format : HTML Texte